



Cérémonie des traités de 2018
Promotion des droits de l'homme dans le cadre des traités multilatéraux
Rapport journalier
du

Jeudi, 27 septembre 2018

Aujourd'hui, vingt-six (26) **actions** relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général ont été effectuées par vingt-et-un (21) États et une (1) Organisation internationale; trois (3) États ont été représentés par leur **Chef de Gouvernement**, douze (12) États ont été représentés au **niveau ministériel**, quatre (4) États ont été représentés au **niveau des ambassadeurs** et deux (2) États ont été représentés au **niveau des conseillers**.

Au total, une (1) acceptation, quatre (4) adhésions, une (1) approbation, trois (3) ratifications et dix-sept (17) signatures, telles que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies :

Droits de l'homme

- **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. New York, 25 mai 2000)**
(Adhésion par le Soudan du Sud)
- **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (New York, 25 mai 2000)**
(Adhésion par le Soudan du Sud)
- **Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (New York, 13 décembre 2006)**
(Signature par la République de Moldova)

Réfugiés et apatrides

- **Convention relative au statut des apatrides (New York, 28 septembre 1954)**
(Adhésion par Haïti)
- **Convention sur la réduction des cas d'apatridie (New York, 30 août 1961)**
(Adhésion par Haïti)

Questions pénales

- **Amendements au Statut de Rome de la Cour pénale internationale relatifs au crime d'agression (Kampala, 11 juin 2010)**
(Ratification par l'Irlande)

Désarmement

- **Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. (New York, 7 juillet 2017)**
(Signature par l'Angola et Sainte-Lucie)

Environnement

- **Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (Kigali, 15 octobre 2016)**
(Acceptation par la République tchèque ; Approbation par l'Union Européenne ; Ratification par l'Autriche et l'Estonie)
- **Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Escazú, 4 mars 2018)**
(Signature par Antigua-et-Barbuda, l'Argentine, le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, le Guyana, Haïti, le Mexique, le Panama, le Pérou, la République dominicaine, Sainte-Lucie et l'Uruguay)

★★★